



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E42851

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2026

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1964

Forme juridique : SAS

Capital : 110 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 642022750

Siret : 642 022 750 00029

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 212399400172

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010092189904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010092189904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS LE MEHAUTE

15 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
92250 LA GARENNE-COLOMBES

Téléphone : 01 42 42 35 59

Fax : 01 47 82 05 83

Portable : 06 66 01 09 82

Site Internet :

E-mail : c.lebris@lemehaute.net

Responsabilité légale :
LE BRIS CYRILLE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 26 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	16/05/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	01/04/2025
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.